

Communiqué de presse - 2 mai 2023

Le réviseur d'entreprises : une profession peu connue mais un métier d'avenir

Fin 2022 et début 2023, l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) a mené avec l'UGent une enquête auprès de 450 étudiants en master et en dernière année de bachelor sur la perception de la profession de réviseur d'entreprises et son attractivité auprès des étudiants. Cette recherche s'inscrivait dans l'approche de Patrick Van Impe, nouveau président de l'IRE depuis avril 2022 : mieux faire connaître la profession de réviseur d'entreprises et augmenter son attractivité.

Les résultats, qui étaient présentés vendredi dernier lors de l'Assemblée générale de l'IRE, sont remarquables et intéressants, mais ils indiquent aussi que le chemin à parcourir est encore long. Pourtant, la profession de réviseur d'entreprises détient tous les atouts : en temps de crise, elle garantit une information transparente et fiable pour tous les acteurs économiques, et à partir de 2023, elle sera chargée d'auditer les rapports de durabilité des entreprises à la demande de l'Europe. Une profession promise donc à un bel avenir.

"Cette mesure de référence nous permet d'élaborer un plan visant à renforcer l'attractivité de la profession et à y remédier rapidement. Nous soupçonnions déjà que notre profession était trop peu connue et appréciée. Nous savons maintenant pourquoi : l'inconnu est mal aimé", résume le président Patrick van Impe dans les conclusions de l'enquête de l'UGent.

Enquête de perception de l'UGent en collaboration avec l'IRE

A la demande de l'IRE, une enquête a été menée sur la notoriété et la perception de la profession de "réviseur d'entreprises". La recherche, qui comprend une partie qualitative et quantitative, a été réalisée par sept étudiants de la *direction « Multilingual Business Communication »* (UGent). Ce cours vise à préparer les étudiants de master à la vie professionnelle réelle. Ils ont contacté plus de 450 étudiants en études juridiques et économiques tant néerlandophones que francophones, un groupe significatif donc. Des entretiens approfondis et des conversations en face à face ont également été menés.

Connaissance de la profession de réviseur d'entreprises

Bien que 85 % des étudiants aient déjà entendu parler de la profession et indiqué qu'ils avaient une bonne idée des tâches d'un réviseur d'entreprises, il s'avère que cette connaissance n'est pas toujours correcte. Cependant, ils en connaissent la tâche principale – le contrôle des comptes annuels – (79,20 %). Par ailleurs, il apparaît que la plupart des étudiants n'ont pas encore été en contact avec un réviseur. Lorsqu'ils l'ont fait, c'est à l'occasion d'un cours (invité) dans le cadre de leur programme

d'études ou par l'intermédiaire de leur cercle de connaissances et de leur entourage. Les conditions à remplir pour devenir réviseur d'entreprises sont parfois restées floues pour les personnes interrogées. L'Institut même (l'IRE) était peu connu des répondants (62,70%), quelle que soit la formation suivie. Pour le président de l'IRE, c'est *"une responsabilité collective de l'ensemble du corps professionnel d'améliorer la connaissance de la profession dans les universités et hautes écoles"*.

Avantages et inconvénients : perceptions de la profession de réviseur d'entreprises

« Ce qui n'est pas connu n'est pas aimé » dit le proverbe. Ceci s'applique clairement à la profession de réviseur d'entreprises. Il est possible que cela soit également dû au fait que le groupe de personnes interrogées sache déjà quelle direction il souhaite prendre en ce qui concerne sa future profession. L'une des explications du manque d'attractivité général de la profession, qui s'applique à toutes les personnes interrogées, est la perception des inconvénients relatifs à la profession. Le stress, le manque de variété et la lourdeur administrative sont les éléments les plus souvent cités. Le petit nombre de répondants qui trouvent la profession attrayante (30,10 %) considère le contact avec différents secteurs, le fait de disposer d'un vaste réseau et le développement professionnel comme les principaux avantages.

L'intérêt des répondants pour le stage est également assez faible. La durée du stage et la charge de travail élevée sont les principaux obstacles à cet égard. Cependant, un cours dans un établissement d'enseignement supérieur, combinant l'obtention d'un diplôme et la réalisation d'un stage en tant que réviseur d'entreprises, pourrait accroître l'intérêt pour le stage, selon les personnes interrogées.

"La perception semble être contre nous", a déclaré le président, "il nous appartient maintenant d'ajuster cette perception".

Une bonne rémunération et un équilibre entre vie professionnelle et vie privée

La profession a manifestement du mal à se défaire de certaines perceptions. Les principaux facteurs de choix d'une profession se sont avérés être le contenu du travail, la rémunération et un bon équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Le contenu du travail tel qu'il est perçu est un obstacle majeur à l'entrée en stage, alors que ce contenu est, pour les étudiants, le facteur le plus important. L'enquête montre également que le salaire d'un réviseur d'entreprises est perçu comme attrayant, ce qui est considéré comme un aspect positif de la profession. En revanche, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée n'est pas une caractéristique de la profession, selon les étudiants.

Cela est dû en grande partie à la méconnaissance de ce que fait réellement un réviseur d'entreprises. On ne sait pas suffisamment qu'un réviseur d'entreprises est un « créateur de confiance » qui veille à ce que l'économie reste saine et qui va se voir confier de nouvelles responsabilités en matière d'objectifs de développement durable, de durabilité et de gestion environnementale des ressources et des actifs d'une entreprise.

Patrick Van Impe, président de l'IRE : *"Le développement durable est une priorité pour les jeunes. C'est pourquoi j'espère qu'avec les nouvelles missions d'audit des rapports de durabilité, nous aurons un élément déclencheur et motivant supplémentaire pour notre profession"*.

Choisir un emploi, comment faire ?

Généralement, les étudiants trouvent des informations relativement à leur futur employeur grâce à leur réseau personnel à leurs expériences de stage, mais aussi grâce aux réseaux sociaux. Grâce à LinkedIn ou à la visite d'un salon de l'emploi, les étudiants souhaitent obtenir des informations plus concrètes sur le contenu d'un poste. Bien que les répondants aient indiqué qu'ils consultaient Instagram et Facebook beaucoup moins souvent pour chercher des informations, ils ont montré de l'intérêt pour les posts sur les médias sociaux concernant les avantages et les bénéfices qui viennent avec l'emploi, la reconnaissance des réalisations des employés actuels et les formations et développements de l'employeur.

Toute personne intéressée par le métier de réviseur d'entreprises doit donc déjà franchir quelques seuils. C'est pourquoi les étudiants eux-mêmes indiquent qu'ils aimeraient en savoir plus sur les activités quotidiennes et le quotidien d'un réviseur d'entreprises à travers une journée au bureau, des cas et des moments de contact informels avec des professionnels. Les cas pourraient également contribuer à donner aux répondants une image plus concrète des tâches d'un réviseur d'entreprise.

[L'étude intégrale peut être consultée sur le site web de l'IRE](#) (en néerlandais).

CONTACT PRESSE

Jan LAPLASSE | Chef de service Communication IRE | 0485/702534 | com@ibr-ire.be

L'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) est une organisation professionnelle créée par la loi qui soutient le réviseur d'entreprises dans l'accomplissement de son rôle crucial dans le système économique et social, à savoir celui d'un expert financier qui, par son indépendance et son intégrité, est un maillon essentiel dans la création de la stabilité économique et de la

confiance de l'ensemble des acteurs. Les principales tâches de l'IRE consistent notamment à fournir des services et offrir une formation permanente aux réviseurs d'entreprises ainsi que d'organiser l'accès à la profession de réviseur d'entreprises. La profession est soumise à une supervision publique indépendante qui est confiée depuis le 1er janvier 2017 au Collège de supervision des réviseurs d'entreprises, laquelle participe directement à la confiance du public dans la fiabilité des états financiers des sociétés et des organisations.

Le réviseur d'entreprises est l'auditeur légal en Belgique. Il est un expert indépendant au service des entreprises, des pouvoirs publics et de nombreux organismes du secteur non-marchand. L'objectif principal est d'assurer la fiabilité des comptes annuels

ou des comptes consolidés, dont les utilisateurs attendent qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entité. Outre son rôle de gardien de la qualité de l'information contenue dans les comptes annuels, le législateur a confié réviseur d'entreprises bien d'autres missions à l'occasion de chaque événement important jalonnant la vie de l'entreprise. Dans des situations de conflits d'intérêts ou d'intérêts divergents, le réviseur d'entreprises joue

le rôle d'arbitre indépendant. Il crée, en travaillant en toute indépendance et dans l'intérêt général, une relation de confiance nécessaire avec ses clients et les parties prenantes. La fiabilité des informations et la confiance constituent les conditions préalables et indispensables à la croissance et la prospérité de notre économie.

www.ibr-ire.be